



EUROPE/CONFEDERATION HELVETIQUE - Liberté de religion : la distance s'accroît entre les principes énoncés, amplement acceptés, et leur application quotidienne

Genève (Agence Fides) – Bien qu'ils n'en soient pas les seules victimes, « les attaques terroristes contre les chrétiens en Afrique, au Moyen-Orient et en Asie ont augmenté de 309% entre 2003 et 2010. Environ 70% de la population mondiale vit dans des pays disposant de restrictions importantes quant au credo et à la pratique religieuse et les minorités religieuses paient le prix le plus élevé. En général, les restrictions croissantes concernant la religion touchent plus de 2,2 milliards de personnes ». Telles sont les données énoncées par S.Exc. Mgr Silvano M. Tomasi, Archevêque titulaire d'Asolo, Observateur permanent du Saint-Siège près le Bureau des Nations unies et les institutions spécialisées à Genève lors de son intervention d'hier, 1er mars, lors de la 19ème session du Conseil pour les droits humains.

L'Archevêque a rappelé que « le respect des droits humains est un défi aujourd'hui difficile » en particulier en ce qui concerne le droit fondamental et inaliénable de toute personne à la « liberté de pensée, de conscience et de religion ou de credo » et en de nombreux pays s'accroît la distance entre les principes énoncés, amplement acceptés, et leur application quotidienne sur le terrain ». C'est pourquoi de nouveaux efforts sont demandés à la communauté internationale afin de garantir la protection des personnes dans leur exercice de la liberté de religion et de la pratique religieuse. « De telles actions sont urgemment nécessaires – a affirmé Mgr Tomasi – du moment que dans de nombreux pays, la situation empire et le signalement de telles violations est sous-estimé ».

Dans son intervention, l'Observateur permanent du Saint-Siège a rappelé que « la liberté religieuse n'est pas un droit dérivé ou une concession mais un droit fondamental et inaliénable de la personne humaine. Un credo religieux ne doit pas être perçu ou considéré comme nuisible ou offensant simplement parce qu'il est différent de celui de la majorité. La mission du gouvernement n'est pas celle de définir la religion ou de reconnaître sa valeur mais de conférer la personnalité juridique à la communauté de foi, de manière à ce qu'elle puisse fonctionner tranquillement à l'intérieur d'un cadre juridique ».

Mgr Tomasi a donc mis en évidence que « le problème critique face à la promotion et à la protection des droits humains dans le domaine de la liberté religieuse est l'intolérance qui porte à la violence et au meurtre de nombreuses personnes innocentes chaque année sur la base de leurs seules convictions religieuses ». Il a donc invité à « soutenir la tolérance réciproque et le respect des droits humains ainsi qu'une plus grande égalité entre les citoyens de différentes religions afin de réaliser une démocratie saine au sein de laquelle est reconnu un rôle public de la religion et la distinction entre sphère religieuse et temporelle ».

En conclusion de son intervention, Mgr Tomasi a réaffirmé que « une culture de tolérance, d'acceptation réciproque et de dialogue est urgente » et que, pour atteindre cet objectif, le système éducatif et les moyens de communication de masse ont un rôle décisif, « en excluant le préjudice et la haine des manuels, des journaux télévisés et des journaux et au travers de la diffusion d'informations soignées et authentiques à tous les groupes qui forment la société. Mais le manque d'éducation et d'information, qui facilite la manipulation des personnes dans des buts politiques, est trop souvent lié au sous-développement, à la pauvreté, au manque d'accès à une participation effective à la gestion de la société. Une plus grande justice sociale produit un terrain fertile pour la croissance de tous les droits humains ». (SL) (Agence Fides 02/03/2012)